DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE | REPUBLIQUE FRANCAISE | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

N°2017- CC-2017-9S-DEDD-57

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Jeudi 14 du mois de Décembre à onze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - MM. José SEVERIEN – Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES – M. Lucien GALVANI – Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - MM. Duniere AGLAS - Eric LATCHOUMANIN - Jean FAHRASMANE – Mme Christiane CLARA ép.DELANNAY.

EXCUSES : Mmes Félicienne GANTOIS – Roberte MERI - Michelle MAXO - Mariette MANDRET - Diana PERRAN - Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à Teddy MARY) – M. Jean DAIJARDIN - Mme Nathalie CHOURO ép. BRACAT – M. Jean-Luc PERIAN – Mme Cynthia DINANE.

ABSENTS : MM. Cédric CORNET - Raymond PARSHAD - René NOEL.

COURRIER ARRIVÉ LE: 21 DEC. 2017 S/PRÉFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

****

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT "TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE" DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT (CARL) (ANNEE 2017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5216-5 II4°,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n° BC-2016-1S-DEDD-02 du 11 février 2016 relative l'approbation de la Convention avec l'ADEME relative au plan d'action des missions Énergie – Climat,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) et notamment la compétence "protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie",

Considérant la volonté de la CARL de proposer un programme d'actions en lien avec sa stratégie de transition énergétique et écologique pour un développement durable et solidaire du territoire et l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Considérant que la CARL souhaite participer à la politique de transition énergétique, écologique et solidaire nationale,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De prendre acte de la convention qui a été signée le 13 mars 2017 et son plan de financement, et d'en approuver le contenu tel que présenté ci-dessous :

		CARL		TEPCV	
Actions proposées	**coût total**	**Montant (€)**	**Taux (%)**	**Montant (€)**	**Taux (%)**
Action n°1 : Rénovation globale de l'éclairage public avec remplacement de candélabres publics énergivores, par des ampoules LED et des candélabres alimentés par l'énergie photovoltaïque (études)	100 000 €	50 000 €	50%	50 000 €	50%
Action n°2 : Développer la mobilité électrique au travers de : • L'acquisition de 6 véhicules électriques pour les services de la collectivité et d'un véhicule alimenté à l'énergie photovoltaïque • L'installation de bornes de rechargement alimentées par l'énergie solaire photovoltaïque	440 000 €	240 000 €	55%	200 000 €	45%
Action n°3 : Préserver la biodiversité au travers : • Du développement de la nature en ville avec la création d'espaces de nature de proximité en ville (jardins partagés, parcs de loisirs et villégiature, parcours sportifs) • Du développement de la connaissance des pollinisateurs sur des sites remarquables agrémentés de parcours nature (études et travaux)	300 000 €	250 000 €	83%	50 000 €	17%
TOTAL	840 000 €	540 000 €	64%	300 000 €	36%

ARTICLE 2 : D'enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives à cette convention.

ARTICLE 3 : De démarrer les missions y afférentes.

ARTICLE 4 : De passer tous marchés publics, contrats et conventions au titre des actions 1, 2 et 3 du programme d'actions TEPCV, notamment avec l'Association des Apiculteurs de Guadeloupe (APIGUA).

ARTICLE 5 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

ARTICLE 6 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 14 Décembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le,

21 DEC. 2017

Et publication ou notification le,

27 DEC. 2017

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

COURRIER ARRIVÉ LE:
21 DEC. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE